

# Procès-Verbal du Conseil Municipal de Tonquédec

## Séance du 23 Septembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le Maire : Joël PHILIPPE, Les Adjointes : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Joëlle HAMON, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : Mme Joëlle NICOLAS a donné procuration à M. Éric LE GAC, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à M. Joël PHILIPPE, M. Stéphane MORVAN a donné procuration à M. Samuel PRADES,

Absentes : Mme Laurence MORDACQ, Mme Peggy LAMBERT,

Secrétaires de séance : M. William LOZAC'H et Mme Florence STRUILLOU,

Date de la convocation : le 16 septembre 2024

Date d'affichage : le 16 septembre 2024

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- Acquisition d'un véhicule électrique 9 places et DM n°01,
- Acquisition de cavurnes et DM n°02,
- Devis travaux voirie carrefours de Kergroaham,
- Demande subvention nouvelle association et DM n°03,
- Achat de l'arbre de l'école « Module ton espace »,
- Mise à jour du tableau des effectifs,
- Bulletin Municipal 2025,
- Remplacement des batteries et du chargeur de l'autolaveuse de la salle polyvalente,
- Décision Modificative n°04,
- Informations.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°20240923-01 : Acquisition d'un véhicule électrique 9 places

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis étudiés en commission pour l'achat d'un véhicule électrique 9 places. Monsieur le Maire rappelle que le projet n'était envisageable qu'avec un accompagnement financier. Suite à la visite de Mme la Sous-Préfète en mairie, la commune a été informée qu'elle avait pu faire modifier les textes afin que les

communes puissent bénéficier du fonds vert pour faciliter la mobilité rurale. De ce fait, après dépôt du dossier, la commune a obtenu un financement à hauteur de 79% du HT pour l'achat d'un véhicule électrique 9 places. Une réunion avec présentation par les concessionnaires (Renault, Citroën, Peugeot) a été réalisée afin d'étudier le choix du véhicule et les options possibles.

Celui-ci s'est arrêté sur un véhicule 9 places, en électrique, conduit avec un permis B, limiteur et régulateur de vitesse, radar de recul, aide au stationnement, attache remorque, vitres au rang 2 coulissantes de couleur blanche.

Le concessionnaire Citroën propose un véhicule ë-Jumpy Combi taille XL 100kw (136ch) Batterie 75 Kwh avec les options souhaitées sans le GPS pour un montant de 46 373.06 € TTC garantie 8 ans ou 160 000 klm, livraison possible en mars ou avril 2025.

Le concessionnaire Peugeot propose un véhicule E-Expert Combi Taille XL 100 kw (136ch) Batterie 75 Kwh avec toutes les options et le GPS pour un montant de 45 665.16 € TTC, garantie 8 ans sans kilométrage, livraison possible fin d'année 2024.

Le concessionnaire Renault n'a pas présenté de véhicule 9 places.

### **Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

**CHOISIT** le devis présenté par le concessionnaire Peugeot pour le véhicule E-Expert Combi taille XL 100 kw avec toutes les options et le GPS ainsi que la première révision offerte au prix de 45 665.16 € TTC,

**DEMANDE** que le prix soit garanti jusqu'à la livraison du véhicule,

**IMPUTE** la dépense au compte 2182 opération 258 du budget commune 2024,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**VALIDE** la décision modificative n°01 suivante pour financer le matériel :

Crédit nouveau	Article	Montant
Dépense Investissement	Article 2182 opération 258	45 665.16 €
Crédit nouveau		
Recette Investissement	Article 1321 opération financière	29 928.00 €
	Article 10222 opération financière	15 737.16 €

*Remarque : M. LE BUZULIER explique qu'un véhicule de couleur Blanc est plus visible et il permet de réduire la température intérieure durant l'été en comparaison aux véhicules de couleur. Mme STRUILLOU indique que les rayures sont aussi moins visibles. M. LE GAC demande où sera stationné le véhicule. M. le Maire répond à l'atelier technique. M. PRIGENT indique qu'il serait judicieux de faire un carport pour les véhicules et les autres engins des services techniques qui ne sont pas abrités pour l'instant. M. le Maire et M. le GAC s'accordent sur le travail à réaliser en commission pour préparer les conventions de mis à disposition du matériel avec les associations et les modalités. Ils existent des modèles de contrats et des pratiques dans d'autres communes sur lesquelles la commune peut prendre exemple.*

## **Délibération n°20240923-02 : Acquisition de cavurnes pour le cimetière communal**

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux du besoin d'aménager des nouvelles cavurnes dans l'espace cinéraire du cimetière communal. Il est proposé aux conseillers d'acquérir 8 cavurnes auprès du fabricant et de les installer par les services techniques municipaux en régie.

Le devis transmis par l'entreprise PERIN URVOY propose des cavurnes de dimensions 50 x 50 pouvant accueillir 4 urnes au prix de 1147.76 € TTC.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

**VALIDE** le devis présenté par l'entreprise PERIN pour l'acquisition de 8 cavurnes 520 x 50 au prix de 1 147.76 € TTC,

**IMPUTE** les dépenses en investissement au compte 2116 opération 184 du budget commune 2024,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**VALIDE** la décision modificative n°02 suivante pour le financement :

Virement de crédit	Article	Montant
Dépense Investissement	Article 2116 opération 184	1 148.00 €
Virement de crédit		
Dépense Investissement	Article 2313 opération 184	- 1 148.00 €

*Remarque : M. le Maire indique que les cavurnes seront installées sans plaque de marbre à poser dessus pour laisser aux concessionnaires, le choix de la plaque ou du monument. M. PRIGENT indique que les Pompes Funèbres peuvent aussi le faire mais pas au même prix. M. le Maire informe le Conseil que les services techniques ont préparé une nouvelle allée au cimetière afin de pouvoir proposer une vingtaine d'emplacements pour des caveaux.*

## **Délibération n°20240923-03 : Devis travaux voirie aménagement carrefours de Kergroaham**

Référence Nomenclature DE 1.4

M. Gilles PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour les aménagements de sécurité concernant les carrefours de Kergroaham. Comme il a été vu en commission, les espaces seront réhaussés par des plateaux et les carrefours resserrés pour réduire la vitesse.

L'entreprise COLAS propose un devis au prix de 36 672.00 € TTC.

Le service Voirie de LTC propose un devis au prix de 39 239.26 € TTC.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

**VALIDE** le devis présenté par l'entreprise COLAS au prix de 36 672.00 € TTC,

**IMPUTE** les dépenses en investissement au compte 2315 opération 254 du budget commune 2024,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

*Remarque : M. PRIGENT indique que les carrefours seront soumis à priorité à droite sur tous les axes avec suppression du « Cédez le passage » de la route venant de Kergroaham (résidence et lieu-dit) et l'information auprès des automobilistes sera mise en place. Les aménagements piétons seront réalisés par les services techniques municipaux. Les travaux peuvent être réalisés rapidement après les travaux de la voie de Kerguiniou. M. LE BUZULIER souhaite savoir si la route va rester interdite au 3,5 T car cela pose des problèmes pour les camions, les tracteurs, les livreurs, ... M. le Maire indique que non. Les essais n'ont pas été concluants. La route sera à double sens y compris pour les 3,5 T. Les véhicules devront faire attention en se croisant. M. LOZAC'H demande si des personnes ont indiqué que l'interdiction des 3,5 T n'était pas bien ou si cela leur convenait ? M. Le Maire répond que des agriculteurs lui ont indiqué les problématiques rencontrées par l'interdiction. De plus des particuliers ont apprécié les aménagements piétons réalisés pour aller jusqu'au bourg. M. HERMAN indique que si la voie douce est appréciée, faut-il revenir sur l'interdiction des 3T5 car les véhicules vont devoir rouler sur la voie douce pour se croiser et cela deviendra une zone de circulation. M. le Maire répond que la route sera remise en fonction pour tous les véhicules et que la question des 3,5 T sera étudiée ultérieurement en commission. M. LE BUZULIER pense que les usagers ont compris que l'interdiction des 3,5 T était liée à l'aménagement des carrefours. M. le Maire indique qu'un temps d'échange sur le sens de circulation et les limitations sera programmé.*

#### **Délibération n°20240923-04 : Subvention Association 2024 : nouvelle association**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Mme Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux la demande de subvention reçue de la nouvelle association Kastel Tonkedeg Paledou. Cette association a pour but de promouvoir le jeu de palet (entraînement, championnat et concours). Elle vient d'être créée sur Tonquédec. Ils sont une douzaine de licenciés et elle est inscrite au championnat départemental des sports en milieu rural.

Afin de lui permettre d'acquérir le matériel (des planches) nécessaire à la pratique de ce sport, il est proposé aux conseillers de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € pour le lancement et leur permettre de régler les frais de bases comme l'assurance mais aussi les premiers investissements.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ, 12 POUR et 1 ABSTENTION (M. LOZAC'H)**

**VALIDE** l'attribution de la subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Kastel Tonkedeg Paledou pour la création en 2024,

**IMPUTE** la dépense au compte 6574 du budget commune 2024,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**VALIDE** la décision modificative n°03 suivante pour le financement :

Virement de crédit	Article	Montant
Dépense Fonctionnement	Article 6574	+ 500,00 €
Virement de crédit		
Dépense Fonctionnement	Article 6188	- 500,00€

*Remarque : M. LE GAC indique que le boulodrome va être bien occupé et c'est très bien. M. LOZAC'H indique que le président de l'association est allé à la rencontre des présidents des club de boules pour leur exposer la création du club de palets et de son intention de faire ce qu'il faut pour une bonne entente entre toutes les activités. Les entraînements ont lieu le mercredi soir.*

**Délibération n°20240923-05 : Arbre de l'Ecole « Module ton espace »**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

M. Samuel PRADES présente aux Conseillers Municipaux le devis actualisé pour le choix de l'arbre dans la cour de l'école qui finalise le dossier Module ton espace pour lequel l'école a obtenu une subvention de l'Education Nationale.

Le Conseil d'Ecole, suite aux différentes propositions d'arbre de la pépinière LEPAGE, a retenu le MORUS Alba Fruitless. C'est une variété de Murier blanc stérile qui ne produit pas de fruits. Il est très rustique et son feuillage caduc est vert brillant virant au jaune d'or en automne.

La pépinière LEPAGE propose un devis au prix de 176 € TTC

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| <b>VALIDE</b>   | le devis présenté par la Pépinière LEPAGE pour un MORUS Alba Fruitless au prix de 176 € TTC,                        |
| <b>IMPUTE</b>   | la dépense au compte 212 opération 92 du budget commune 2024,   |
| <b>AUTORISE</b> | M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, |

*Remarque : Mme HAMON demande si l'arbre sera planté par les services techniques. M. le Maire répond oui.*

**Délibération n°20240923-06 : Mise à jour tableau des effectifs et création d'un poste de contractuel horaire**

*Référence Nomenclature DE 4.1*

Monsieur le Maire informe aux conseillers municipaux la mise à jour du tableau des effectifs suite au recrutement de l'agent d'accueil à la mairie.

En effet au dernier conseil de juillet, deux personnes étaient susceptibles de correspondre aux attentes. Aussi, suite au recrutement, il est proposé au conseil de supprimer le poste qui n'a plus lieu d'être à savoir le poste d'Adjoint Administratif Territorial.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel pour permettre à la commune d'embaucher pour une courte durée une personne en renfort aux services techniques afin de réaliser tous les travaux des espaces verts de fin de saison.

Ainsi, le tableau des effectifs s'établira, au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Grade	Nombre de poste	Occupé	% DHS Après 1607h	Date d'effet Création / Suppression
<b>Service Administratif</b>				
Attaché	1	1	<b>100%</b>	01/08/2024
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>er</sup> classe	1	0	<b>85.71%</b>	01/09/2024
<b>Service Technique Voirie - Espaces Verts - Bâtiments</b>				
Agent de Maîtrise	1	1	<b>100%</b>	01/08/2022
Agent de Maîtrise	1	1	<b>100%</b>	01/08/2024
Adjoint Technique Territorial	1	1	<b>100 %</b>	01/09/2022
Adjoint Technique Territorial (CDD)	1	0	<b>TND</b>	01/10/2024
<b>Service Ecole</b>				
Agent de Maîtrise	1	1	<b>81.44%</b>	01/09/2021
<b>Service Garderie - Restaurant Scolaire - Ecole</b>				
Agent de Maîtrise	1	1	<b>100%</b>	01/08/2024
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ière</sup> classe	1	1	<b>92.50%</b>	01/09/2021
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ière</sup> classe	1	1	<b>82.86%</b>	01/09/2021
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	<b>100%</b>	01/01/2021
Adjoint Technique Territorial	1	1	<b>38.76%</b>	01/01/2017
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	<b>13.03%</b>	01/01/2017
Animateur	1	0	<b>TNC</b>	01/01/2014
Adjoint Technique Territorial (CDD)	1	0	<b>TNC</b>	01/01/2017

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

**VALIDE** la création au 1<sup>er</sup> octobre 2024 du poste d'adjoint technique territorial en contractuel à temps non déterminée pour renforcer l'équipe des services techniques,

**VALIDE** le nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Délibération n°20240923-07 : Bulletin Municipal 2025**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Mme Joëlle HAMON présente aux Conseillers Municipaux le devis reçu de Publi Trégor pour la réalisation du bulletin municipal 2025 avec la mise en page au format A4 24 pages en couleurs et l'impression de 650 brochures au prix de 2 449.70 € TTC.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

**VALIDE** le devis présenté par l'entreprise Publi Trégor pour un montant de 2 449.70 € TTC,

**IMPUTERA** la dépense au compte 6237 du budget commune 2025,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Délibération n°20240923-08 : Remplacement batterie et chargeur de l'autolaveuse de la salle polyvalente**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux du besoin de remplacer les batteries et le chargeur de l'autolaveuse de la salle polyvalente. La machine acquise en 2017 est en très bon état, il apparaît intéressant de prendre des nouvelles batteries et un nouveau chargeur pour prolonger son fonctionnement plutôt que de la remplacer.

L'entreprise PLG a transmis un devis pour 2 batteries et un chargeur au prix de 1 815.62 € TTC.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

**VALIDE** le devis présenté par l'entreprise PLG pour un montant de 1 815.62 € TTC,  
**IMPUTERA** la dépense au compte 2188 opération 156 du budget commune 2024,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Délibération n°20240923-09 : Décision Modificative n°04**

*Référence Nomenclature DE*

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux d'une décision modificative à apporter au budget commune 2024 pour réduire un titre d'un exercice antérieur.

De ce fait, il est proposé la DM n°04 suivante :

En fonctionnement : Dépense au compte	673	chapitre 67	pour	220.00 €
	Dépense au compte	6188	chapitre 011	pour - 220.00 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,**

**VALIDE** la décision modificative n°04 pour un montant de 220.00 € comme présentée ci-dessus sur le budget commune 2024,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

\*\*\*\*\*

**Informations**

**Fonds de Concours LTC** : Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'obtention du fond de concours auprès de Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 14 200 € concernant les changements des portes et des toilettes de la salle polyvalente.

**Subvention LANGLOIS** : Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'attribution d'une subvention de 5000 € pour les travaux de la toiture de l'Eglise avec la Fondation LANGLOIS grâce au dossier déposé par l'Association Tonquédec d'Hier et d'Aujourd'hui.

Sable pour les allées de boules : M. LE BUZULIER remercie pour la réactivité des services techniques dans la demande de sable pour les allées de boules suite au conseil de juillet. M. LE BUZULIER souhaite qu'un rappel soit formalisé auprès des associations de boules pour leur demander de jouer en priorité dans les allées proches du boulodrome afin de gêner le moins possible les riverains. M. le Maire indique ne pas avoir eu de demande des riverains pour des problèmes de nuisances sonores concernant les jeux de boules sur les allées du fonds pour l'instant.

Problème réseau d'eau potable : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des problèmes de réseau d'eau potable sur le territoire. En effet, suite à des problèmes de techniques importantes, la commune a été ponctuellement alimentée par le réseau qui alimente la commune de Pluzunet et maintenant par celui qui alimente la ville de Lannion. Le forage de Caouënnec est en panne avec des gros travaux à prévoir.

\*\*\*\*\*

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h10.

Joël PHILIPPE, Le Maire		Florence STRUILLOU, 1 <sup>er</sup> Adjointe	
Samuel PRADES, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Joëlle HAMON, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	
Gilles PRIGENT, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		Laurence MORDACQ, Conseillère	<i>Absente</i>
William LOZAC'H, Conseiller		Peggy LAMBERT, Conseillère	<i>Absente</i>
David HERMAN, Conseiller		Marianne VINCENT, Conseillère	<i>Procuration à M. Joël PHILIPPE</i>
Stéphane MORVAN, Conseiller	<i>Procuration à M. Samuel PRADES</i>	Annie L'HEVEDER, Conseillère	
Jean-Claude LE BUZULIER, Conseiller		Joëlle NICOLAS, Conseillère	<i>Procuration à M. Éric LE GAC</i>
Éric LE GAC, Conseiller			